



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2010-07-01 DOK - DOK vom 01.07.2010

Émission : SRF Tagesschau | 2010-07-01 | Analysé le : 2026-05-19 16:37

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

5.4/10

Déséquilibre considérable

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G - D)

5.5 / 10

Équilibré

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral (7 sièges) est composé selon la formule magique : UDC 2, PS 2, PLR 2, Le Centre 1. Il n'existe pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au sein de l'exécutif. Les conflits politiques ne s'articulent donc pas selon un axe gouvernement-opposition, mais selon des lignes de tension thématiques entre les partis.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (pertinente)
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Limiter l'immigration, dénoncer la libre circulation des personnes, durcir le droit d'asile
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	Politique migratoire ouverte, maintien de la libre circulation des personnes, développement de l'État social
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Immigration ordonnée, main-d'œuvre qualifiée, accès au marché UE
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Politique migratoire pragmatique, intégration et régulation
Les Verts	2.0	23	Opposition	Accueil solidaire, promotion de l'intégration
PVL	4.0	10	Opposition	Politique migratoire libérale, immigration de main-d'œuvre qualifiée
PEV	5.5	2	Opposition	Position centriste, pragmatique

Les principales lignes de conflit en Suisse concernent premièrement la politique migratoire (UDC pour la limitation vs. PS/Les Verts pour une politique ouverte), deuxièmement les relations avec l'UE (bilatérales vs. souveraineté), troisièmement la politique sociale (développement vs. responsabilité individuelle) et quatrièmement la sécurité vs. la prévention en matière de criminalité. Le présent document touche à l'interface migration, criminalité et État social — un terrain hautement politique.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse, financé par les redevances de réception (aujourd'hui la redevance Serafe). Il est soumis à l'art. 4 LRTV, qui exige une présentation adéquate des faits, la pluralité des opinions et l'équilibre sur les sujets controversés. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse, SRF a une responsabilité particulière dans la formation de l'opinion politique.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Remarque préliminaire : L'émission est un documentaire d'investigation sur la traite des êtres humains et la prostitution de rue au Sihlquai zurichois (« Silke »). Elle ne contient pas de déclarations partisans explicites ni de politiciens comme interlocuteurs. Le biais partisan est donc indirect — il se manifeste dans le cadrage des thèmes de la migration, de la libre circulation des personnes, de l'État social et de la politique sécuritaire.

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position du programme
UDC	-1	01:31 « On les voit maintenant. Les faces sombres de l'immigration de l'Est. » / 00:15 « Avant, il y avait ici des Suissesses héroïnomanes, maintenant ce sont des femmes de Hongrie. » — La position de l'UDC (limiter l'immigration, dénoncer la libre circulation) est illustrée factuellement par le documentaire, sans mentionner l'UDC. L'émission fournit du matériel empirique qui soutient les positions de l'UDC, sans les contextualiser ni les remettre en question. Position du programme : correctement reflétée dans la substance, mais sans mise en perspective politique — légèrement déformée par l'omission du débat politique.
PS	0	Les positions du PS (politique migratoire ouverte, maintien de la libre circulation, État social) ne sont pas explicitement représentées. L'émission montre implicitement les faces sombres de la libre circulation (01:15 « Il y a quatre ans, les frontières vers l'Est ont été ouvertes »), sans apporter les contre-arguments du PS. Pas présent dans l'émission en tant que parti.
PLR	0	Positions du PLR non explicitement représentées. Pas présent dans l'émission en tant que parti.
Le Centre	0	Pas présent dans l'émission en tant que parti.
Les Verts	0	Pas présent dans l'émission en tant que parti.
PVL	0	Pas présent dans l'émission en tant que parti.
PEV	0	Pas présent dans l'émission en tant que parti.

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Aucun parti explicitement représenté (tous score 0)
- Déformation la plus forte : UDC (score -1) — par omission du débat politique
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.1
- Conclusion : L'émission ne contient pas de représentations partisans explicites. Le biais indirect réside dans le cadrage : le documentaire illustre factuellement les faces sombres de la libre circulation (thème central de l'UDC), sans mener le débat politique à ce sujet ni apporter de contre-arguments. Il ne s'agit pas d'une prise de parti active, mais d'une omission structurelle qui déforme l'image.

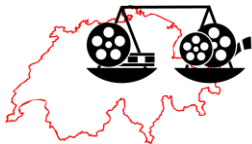


CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : « Goldfinger » — Documentaire sur la prostitution des Roms et la traite des êtres humains au Sihlquai zurichoïse (« Silke »)
- Date : 01.07.2010
- Modérateur/Reporter : Non mentionné nominalement dans la transcription ; commentaire off continu ; l'enquêteur Bruno Oberhensli comme protagoniste central
- Personnes interviewées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Bruno Oberhensli	Enquêteur de la police municipale de Zurich	Étatique	Neutre/institutionnel
Anna	Victime de traite des êtres humains (anonymisée)	Aucun	Perspective de la victime
Collaboratrice FITZ	Service spécialisé pour la traite des femmes et la migration féminine	ONG/ecclésiastique-étatique	Progressiste de gauche
Rosi	Épouse de Johnny (suspect)	Aucun	Entourage de l'auteur
Sabina	Femme rom de Hongrie (n'est pas allée à Zurich)	Aucun	Perspective des personnes concernées
Ibolja	Femme rom de Hongrie (21 ans, n'est pas allée à Zurich)	Aucun	Perspective des personnes concernées
Barbara	Femme rom de Hongrie (17 ans, mère de deux enfants)	Aucun	Perspective des personnes concernées
Elvira	Femme rom de Hongrie (39 ans, analphabète)	Aucun	Perspective des personnes concernées
Sultan	Homme rom de Hongrie (père, retraité)	Aucun	Entourage de l'auteur/perspective culturelle
Vera	Prostituée rom/proxénète présumée	Aucun	Zone grise auteur-victime
Jolan	Mère de Vera (retraîtée)	Aucun	Entourage familial
Beatrix	Belle-fille de Jolan (21 ans, prostituée)	Aucun	Perspective des personnes concernées
Client (anonyme)	Client au Sihlquai	Aucun	Côté de la demande
Réceptionniste (28 ans)	Non-client, Bâle	Aucun	Témoin fortuit



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Mike Müller

Comédien SF (sondage de
rue)

Aucun

Divertissement

Thème principal

Le documentaire montre, à travers l'exemple de l'affaire « Goldfinger » (proxénète Johnny), les structures de la traite des femmes roms de Hongrie au Sihlquai zurichois et les difficultés des poursuites pénales.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets — 9 techniques quantifiables et scientifiquement solides

1. SÉLECTION DES EXPERTS

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Bruno Oberhensli, enquêteur de la police municipale de Zurich

Horodatage	02:14
Déclaration	« Cela signifie qu'avec la plus grande probabilité, il y a effectivement quelqu'un en arrière-plan. Un proxénète ? »
Évaluation	Enquêteur étatique avec un intérêt actif dans le succès de la procédure. Protagoniste principal de l'émission. Domine entièrement le rôle d'expert.
Contre-voix manquante	Avocat de la défense, criminologue indépendant, juge

Vérification approfondie des sources :

(a) **FINANCEMENT** : Police municipale de Zurich — financée par l'État. Conflit d'intérêts : la police a un intérêt institutionnel à présenter son propre travail d'enquête comme nécessaire et couronné de succès ; intérêt à obtenir un soutien politique pour les ressources.

(b) **MANDAT** : Poursuites pénales — incompatible avec une évaluation neutre de la question auteur-victime ou de la situation juridique. Oberhensli est partie à la procédure.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Enquêteur actif dans une procédure en cours, intérêt institutionnel à la condamnation

D2 Risque personnel : +1 — Fonctionnaire exposé à un risque de carrière en cas de fausses déclarations, mais aussi intérêt de carrière au succès

D3 Compétence professionnelle : +2 — Expérience directe d'enquête, connaissance primaire de l'affaire

D4 Cohérence des opinions : +1 — Déclarations cohérentes tout au long de l'émission

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Majoritairement factuel, mais parfois évaluatif (« des choses vraiment, vraiment terribles »)

D6 Niveau de source : +2 — Source primaire (enquêteur direct)

TOTAL : +6 → FEU DE SOURCE : VERT

(c) **COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE** : Oberhensli est présenté comme un expert neutre, mais il est partie à la procédure. L'émission ne remet pas en question ses évaluations de manière critique. Cela est structurellement problématique, même si sa crédibilité en tant que source primaire est élevée.

Expert 2 : Collaboratrice FITZ (Service spécialisé pour la traite des femmes et la migration féminine)

Horodatage	46:17
Déclaration	« Les cas hongrois sont massifs. Les prises en charge des femmes sont massives. Et si des demandes de cas de rigueur ne sont pas accordées maintenant, nous devons aussi nous demander si nous pouvons continuer à travailler à l'avenir. »



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluation	ONG avec un mandat politique clair (droit de séjour pour les victimes). Conflit d'intérêts structurel : la pérennité de l'organisation dépend du nombre de cas et du soutien politique.
Contre-voix manquante	Juriste spécialisé en droit des migrations, autorité fédérale (DFJP), voix critique sur la revendication du droit de séjour

Vérification approfondie des sources :

(a) FINANCEMENT : FITZ est financé par des fonds publics (cantons, Confédération) et des dons privés. Partiellement sous tutelle ecclésiastique. Conflit d'intérêts : pérennité de l'organisation liée au nombre de cas et à la visibilité politique.

MANDAT : Plaidoyer pour les victimes de la traite des femmes — incompatible avec une évaluation neutre de la politique migratoire. FITZ est un groupe de défense d'intérêts, non une instance spécialisée neutre.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Intérêt institutionnel clair dans la revendication du droit de séjour (pertinence organisationnelle)

D2 Risque personnel : 0 — Aucun risque personnel identifiable

D3 Compétence professionnelle : +1 — Connaissances spécialisées dans la prise en charge des victimes, mais pas d'expertise juridique/criminologique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Cohérent avec le mandat de FITZ

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Appellatif (« la Suisse ne peut vraiment pas se le permettre »), peu de données

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire (organisation de prise en charge)

TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : FITZ est présenté dans l'émission comme un « service spécialisé » neutre, mais c'est une organisation de plaidoyer avec un mandat politique clair. L'émission ne le signale pas.

Groupes d'experts manquants :

- Avocat de la défense / avocat des accusés
- Criminologue indépendant / juriste spécialisé en droit des migrations
- Organisation de travailleuses du sexe (travail du sexe volontaire vs. traite des êtres humains)

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Bruno Oberhensli, enquêteur de la police municipale de Zurich	-1	+1	+2	+1	+1	+2	+6	VERT
Collaboratrice FITZ (Service spécialisé pour la traite des femmes et la migration féminine)	-2	0	+1	+1	-1	0	-1	JAUNE

Résumé :

Expert	Feu de source	Problème principal
Oberhensli (Police)	VERT	Partie à la procédure, présenté comme neutre
Collaboratrice FITZ	JAUNE	Organisation de plaidoyer, présentée comme service spécialisé neutre



2. SÉLECTION DES SOURCES

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Acte d'accusation contre Johnny

Horodatage

07:06 — Déclaration : « D'août 2007 à juin 2008, il aurait soustrait leur salaire à plusieurs prostituées. »

(a) Financement et tutelle : Ministère public de Zurich — étatique

(b) Conflit d'intérêts structurel : L'acte d'accusation est un document unilatéral des poursuites pénales. La position de la défense est totalement absente.

(c) Source contraire manquante : Mémoire de défense, déclarations de l'accusé ou de son avocat

Source 2 : Surveillance téléphonique (500 conversations)

Horodatage

18:02 — Déclaration : « Pendant deux mois et demi, ils ont mis le téléphone de Johnny sur écoute. Un traducteur a transcrit 500 conversations. »

(a) Financement : Police/Ministère public — étatique

(b) Conflit d'intérêts structurel : Restitution sélective possible par les enquêteurs ; aucune vérification indépendante

(c) Source contraire manquante : Vérification indépendante des traductions, défense

Vérification des rumeurs (points de pénalité) :

Rumeur 1 :

Horodatage : 05:08

Affirmation : « Prescrit par son proxénète. Probablement. »

Marqueur verbal : « Probablement »

Source primaire disponible : Non — +1 point de pénalité

Rumeur 2 :

Horodatage : 08:13

Affirmation : « Elle serait venue seule à Zurich. Des amies lui auraient dit qu'on pouvait bien gagner sa vie ici. »

Marqueur verbal : « serait », « auraient » (conditionnel — non vérifié)

Source primaire disponible : Uniquement déclaration propre de la personne concernée — +1 point de pénalité

Rumeur 3 :

Horodatage : 34:34

Affirmation : « Vera ne travaillerait pas seulement pour un proxénète, elle ferait aussi travailler d'autres prostituées pour elle. »

Marqueur verbal : « ne ... que » (deux fois)

Source primaire disponible : Indices policiers, non confirmés judiciairement — +1 point de pénalité

Résumé : La sélection des sources est structurellement unilatérale : la police et l'acte d'accusation dominant, la défense est totalement absente. FITZ en tant qu'organisation de plaidoyer est présentée comme un service spécialisé neutre. Trois points de pénalité pour rumeurs augmentent le score.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé :

- Bruno Oberhensli (Police) : (env. 25 %)
- Commentaire off (rédaction) : (env. 31 %)
- Anna (victime, anonyme) : (env. 10 %)
- Collaboratrice FITZ : (env. 6 %)
- Femmes roms de Hongrie (Sabina, Ibolja, Barbara, Elvira) : (env. 10 %)
- Hommes roms/entourage (Sultan, Rosi, Jolan, Beatrix) : (env. 8 %)
- Vera (suspecte) : (env. 6 %)
- Clients/Autres : (env. 4 %)
- Défense/Accusés : 0 min. (0 %)
- Politiciens : 0 min. (0 %)

Résumé : Le temps de parole est fortement concentré sur la police (25 %) et le commentaire off (31 %). La défense et la politique n'ont aucun temps de parole. La perspective de la victime (Anna) est présente, mais singulière. Le côté des auteurs (Johnny) n'apparaît que par l'acte d'accusation et les déclarations de la police — jamais directement.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte Position de la défense de l'accusé Johnny

Pertinent à : 07:06 (acte d'accusation), 29:47 (chefs d'accusation)

Effet L'acte d'accusation est présenté comme une vérité factuelle. Le principe de la présomption d'innocence n'est pas mentionné. Les téléspectateurs reçoivent une image unilatérale de la procédure.

Omission 2 :

Contexte Débat politique sur la libre circulation des personnes et ses conséquences

Pertinent à : 01:15 (« Il y a quatre ans, les frontières vers l'Est ont été ouvertes »), 00:29 (« Trois fois plus qu'en 2006 lors de l'introduction de la libre circulation des personnes »)

Effet L'émission illustre factuellement les faces sombres de la libre circulation des personnes, sans mener le débat politique à ce sujet. Les téléspectateurs reçoivent du matériel empirique sans contexte politique.

Omission 3 :

Contexte Travail du sexe volontaire et différence avec la traite des êtres humains

Pertinent à : 03:45 (« Avoir un proxénète est légal en Suisse »), 25:30 (« Monika dit qu'elle s'est déjà prostituée en Hongrie »)

Effet L'émission mélange travail du sexe volontaire et traite des êtres humains, sans établir clairement la différence juridique et factuelle. Les organisations de travailleuses du sexe qui soulignent cette différence sont absentes.

Résumé : Les trois plus grandes omissions concernent la présomption d'innocence/la défense, le contexte politique et la distinction entre travail du sexe volontaire et traite des êtres humains. Ces lacunes créent une image structurellement déformée.

Voix manquantes

- Avocat de la défense (avocat de Johnny/Vera) : Aurait apporté une mise en perspective juridique de l'acte d'accusation, la présomption d'innocence et les droits procéduraux
- Politiciens (UDC, PS, PLR) : Auraient articulé le débat politique sur la libre circulation des personnes, les conséquences et les pistes de solution
- Représentant/organisation rom (p. ex. Conseil central des Sinti et Roms allemands, ONG roms hongroises) : Auraient apporté des éléments sur la discrimination structurelle et des contre-récits
- Autorités/police hongroises : Auraient présenté la coopération internationale et la situation sur place d'un point de vue officiel
- Professionnel de santé (médecin, santé des travailleuses du sexe) : Aurait apporté des éléments sur les risques d'IST, les soins de santé et les approches de réduction des risques



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Organisation de travailleuses du sexe (p. ex. Aspasia Genève, Xenia Zurich) : Aurait apporté la perspective du travail du sexe volontaire et la différence avec la traite des êtres humains
- Juriste spécialisé en droit des migrations : Aurait mis en perspective le droit de séjour, le statut de résidence et les options juridiques pour les victimes
- Sociologue hongrois/chercheur spécialisé sur les Roms : Aurait mis en perspective scientifique la pauvreté structurelle, la discrimination et les causes migratoires



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Des chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 18:55

Chiffre : « Sur environ 3 000 cas estimés par an, seuls environ cinq auteurs sont condamnés. »

Dimensions :

- (a) Valeur absolue : 3 000 cas / 5 condamnations — indiqué
- (b) Proportion : taux de condamnation de 0,17 % — indiqué (implicitement)
- (c) Tendance : évolution dans le temps — manquante

Contexte manquant

D'où provient l'estimation de 3 000 cas ? Quelle méthodologie pour le chiffre noir ? Comment ce chiffre évolue-t-il ? Comparaisons internationales ?

Effet

Le chiffre paraît dramatique, mais c'est une estimation sans indication de source. La tendance manquante empêche toute mise en perspective.

Constat 2 :

Horodatage 38:29

Chiffre : « En 2009, la police recense 300 prostituées hongroises. C'est trois fois plus qu'en 2006 lors de l'introduction de la libre circulation des personnes. »

Dimensions :

- (a) Valeur absolue : 300 — indiqué
- (b) Proportion : part dans la prostitution totale à Zurich — manquante
- (c) Tendance : 2006→2009 — indiqué (triplement)

Contexte manquant

Combien de prostituées au total à Zurich ? Combien d'entre elles exercent volontairement ? Combien sont victimes de traite des êtres humains ?

Effet

Le triplement paraît alarmant, sans contexte global.

Résumé : Deux chiffres pertinents sont présentés sans vérification complète en trois dimensions. L'estimation des 3 000 cas est particulièrement problématique en l'absence d'indication de source et de tendance.



6. GUILT BY ASSOCIATION (Culpabilité par association)						6/10			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Association 1 :	
Horodatage	00:23
Citation	« Avant, il y avait ici des Suissesses héroïnomanes, maintenant ce sont des femmes de Hongrie. La plupart appartenant au peuple rom. »
Technique : Association Roms = prostituées par mise en opposition directe. Le groupe ethnique est associé collectivement à la prostitution.	
Effet	Stigmatisation de l'ensemble du peuple rom par association avec la prostitution et la traite des êtres humains.

Association 2 :	
Horodatage	35:18
Citation	« Kapo. Une allusion au Troisième Reich. Où des détenus dans les camps de concentration étaient nommés surveillants. »
Technique : Le commentaire off explique le terme « Kapo » avec une référence explicite au Troisième Reich et aux structures des camps de concentration. Cela associe les proxénètes roms aux structures de collaboration nazie.	
Effet	Surenchère morale de la comparaison ; les proxénètes roms sont rapprochés des collaborateurs nazis.

Association 3 :	
Horodatage	01:31
Citation	« On les voit maintenant. Les faces sombres de l'immigration de l'Est. »
Technique : « L'immigration de l'Est » est collectivement associée à la traite des êtres humains et à la prostitution. Tous les immigrants d'Europe de l'Est sont implicitement placés dans ce contexte.	
Effet	Stigmatisation de l'immigration est-européenne dans son ensemble.

Résumé : L'émission contient trois schémas d'association pertinents qui relient collectivement les Roms en tant que groupe ethnique et les immigrants est-européens à la traite des êtres humains et à la prostitution. La comparaison avec les Kapos des camps de concentration est particulièrement problématique.



7. TIMING

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 00:19–01:31 (début)

Contenu : « Le Silke, la rue la plus triste de Zurich. » / « Avant, il y avait ici des Suissesses héroïnomanes, maintenant ce sont des femmes de Hongrie. La plupart appartenant au peuple rom. » / « On les voit maintenant. Les faces sombres de l'immigration de l'Est. »

Effet de timing

Les 90 premières secondes posent l'ensemble du cadre interprétatif : Roms = prostitution = faces sombres de l'immigration. Ce cadre n'est jamais remis en question. Les causes structurelles (discrimination, pauvreté) n'apparaissent qu'après 9 minutes.

Constat 2 :

Position : 35:18 (milieu)

Contenu : « Kapo. Une allusion au Troisième Reich. »

Effet de timing

La comparaison avec les camps de concentration est placée au milieu de l'émission, après une présentation détaillée de la brutalité. Elle fonctionne comme un point culminant émotionnel et renforce la condamnation morale.

Constat 3 :

Position : 49:25 (fin)

Contenu : « Rentre chez toi, Hongrois. »

Effet de timing

L'émission se termine par une déclaration xénophobe d'un policier. C'est la dernière impression que les téléspectateurs emportent. La déclaration n'est pas commentée ni mise en perspective.

Résumé : Le début et la fin de l'émission sont particulièrement problématiques : l'introduction pose un cadre stigmatisant, la fin laisse une déclaration xénophobe sans commentaire.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Principe méthodologique K11+K8 : documenter l'événement déclencheur — l'asymétrie n'est démontrable qu'en présence d'un déclencheur comparable sans réaction analogue chez d'autres intervenants/positions.

Constat 1 :

Horodatage 05:36

Événement déclencheur : Une prostituée se tient dans la rue en sous-vêtements par des températures négatives toute la nuit.

Réaction : « C'est inadmissible, ça ne va vraiment pas. C'est terrible. » (Reporter/Modérateur, directement à la femme)

Comparaison

Événement analogue — un client qui sait qu'il s'agit de traite des êtres humains et emmène quand même une femme (06:18–06:35). Réaction du reporter : question factuelle « Pourquoi emmenez-vous alors une femme ? » — aucune indignation émotionnelle.

Asymétrie : Démontrable — indignation face à la situation de la victime, mais aucune indignation analogue face au client qui accepte délibérément la traite des êtres humains.

Constat 2 :

Horodatage 49:25

Événement déclencheur : Le policier Oberhensli dit à une prostituée hongroise : « Rentre chez toi, Hongrois. »

Réaction : Aucune réaction du reporter/commentaire. La déclaration reste sans commentaire à la fin de l'émission.

Comparaison

Événement analogue — Sultan (homme rom) dit à 12:35 : « Si j'étais proxénète, les filles devraient me donner leur argent. C'est comme ça que ça fonctionne. » Réaction : Le commentaire off évalue cela implicitement comme une preuve de la problématique culturelle.

Asymétrie : Démontrable — la déclaration xénophobe du policier reste sans commentaire ; la déclaration culturellement problématique de l'homme rom est commentée.

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 2/5

Résumé : Deux asymétries démontrables : indignation face à la situation de la victime, mais pas face au client ; commentaire sur l'homme rom, mais pas sur la déclaration xénophobe du policier. Le score global est modéré, car l'indignation est globalement retenue.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — Image globale)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 29:47

Perspective/fait manquant : Présomption d'innocence et position de la défense

Pertinence : Johnny est présenté comme trafiquant d'êtres humains avant que le tribunal ait rendu son jugement. L'acte d'accusation est présenté comme un fait.

Impact : Les téléspectateurs reçoivent une image de l'accusé comme d'un auteur condamné, alors que la procédure est encore en cours. Cela viole le principe de la présomption d'innocence dans le reportage.

Constat 2 :

Horodatage 03:45

Perspective/fait manquant : Différence juridique entre travail du sexe volontaire et traite des êtres humains

Pertinence : L'émission traite implicitement toutes les prostituées du Sihlquai comme des victimes de la traite des êtres humains, bien que certaines (p. ex. Beatrix, Monika) déclarent exercer volontairement.

Impact : Le travail du sexe volontaire est rendu invisible ; toutes les prostituées sont présentées globalement comme victimes ou auteurs.

Constat 3 :

Horodatage 09:00–11:55 (séquence Hongrie)

Perspective/fait manquant : Approches de solutions structurelles (éducation, lutte contre la discrimination, intégration des Roms en Hongrie)

Pertinence : L'émission montre la pauvreté et la discrimination des Roms en Hongrie, sans mentionner de pistes de solution ni de mesures politiques.

Impact : La pauvreté des Roms apparaît comme un destin immuable, et non comme un problème pouvant être traité politiquement.

Résumé : Les trois plus grandes lacunes en matière d'exhaustivité concernent la présomption d'innocence, la distinction entre travail du sexe volontaire et traite des êtres humains, et l'absence de perspectives de solutions. Ces lacunes créent une image structurellement déformée et fataliste.

Le Sihlquai (« Silke ») est le quartier de prostitution de rue le plus connu de Zurich, qui a connu un fort afflux de prostituées roms de Hongrie après l'ouverture de la libre circulation des personnes vers les pays d'Europe de l'Est membres de l'UE (2006). La traite des êtres humains est un phénomène international à l'interface de la criminalité organisée, de la pauvreté, de la discrimination et de la politique migratoire. Le débat touche à des tensions fondamentales : protection des victimes vs. poursuites pénales, libre circulation des personnes vs. sécurité, explications culturelles vs. causes structurelles, droit de séjour vs. renvoi. En Suisse, le sujet était politiquement très sensible, car il semblait illustrer empiriquement les arguments de l'UDC contre la libre circulation des personnes avec l'Europe de l'Est.

Part des perspectives couvertes



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

[A] Perspective des victimes : Femmes concernées qui parlent de leur situation (contrainte, tromperie, violence)

[B] Perspective des poursuites pénales : Police et ministère public sur l'état des enquêtes et les obstacles juridiques

[C] Perspective juridique : Avocats des accusés, juges, experts en droit pénal

[D] Perspective socio-politique : Services spécialisés, ONG sur la protection des victimes et le droit de séjour

[E] Perspective de la politique migratoire : Politiciens de différents partis sur la libre circulation des personnes et ses conséquences

[F] Perspective de la communauté rom : Représentants de la communauté rom sur la discrimination et la pauvreté structurelle

[G] Perspective des autorités hongroises : Police hongroise, services sociaux sur la situation sur place

[H] Perspective des clients : Côté de la demande et leur responsabilité

[I] Perspective des hôteliers/propriétaires : Acteurs économiques dans l'environnement

[J] Perspective sanitaire : Médecins, professionnels de santé sur les risques d'IST, les soins de santé

[A] TRAITÉ

Horodatage : 13:12 — Citation : « Les proxénètes nous instruisent dès le début de toujours dire que nous nous prostituons volontairement. » — Évaluation : La perspective de la victime est présentée en détail par Anna (anonymisée), mais il n'y a qu'une seule voix.

[B] TRAITÉ

Horodatage : 18:26 — Citation : « C'est vraiment extrêmement difficile. Les victimes sont peut-être disposées à témoigner au début, mais elles retirent ensuite leurs déclarations. » — Évaluation : La perspective policière par Oberhensli est très détaillée, domine l'émission.

[C] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun avocat des accusés, aucun expert en droit pénal, aucun juge ne prend la parole. L'acte d'accusation est rapporté, mais pas mis en perspective juridique.

[D] TRAITÉ

Horodatage : 46:17 — Citation : « Les cas hongrois sont massifs. Les prises en charge des femmes sont massives. » — Évaluation : La perspective de FITZ est présente, mais unilatérale (uniquement la revendication du droit de séjour, sans mise en perspective critique de l'ONG).

[E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun politicien d'aucun parti ne prend la parole. Le débat politique sur la libre circulation des personnes et ses conséquences est totalement absent.

[F] ESQUISSE

Horodatage : 09:00 — Citation : « Nulle part en Europe de l'Est le racisme contre les Roms n'est plus grand qu'en Hongrie. » — Évaluation : La discrimination structurelle est esquissée dans la partie hongroise, mais aucun représentant rom ni aucune organisation ne prend la parole.

[G] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Les autorités hongroises, la police ou les services sociaux ne prennent pas la parole. La situation en Hongrie n'est présentée que par les personnes concernées et le commentaire off.

[H] ESQUISSE



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Horodatage : 05:49 — Citation : « Ce commerce qui méprise l'être humain n'existe qu'en raison de la demande. Les clients. » — Évaluation : Les clients sont brièvement interrogés, mais la perspective reste superficielle.

[I] ESQUISSE

Horodatage : 33:50 — Citation : « Les enquêtes de la police ne visent pas les propriétaires des hôtels. Il n'y aurait aucun indice qu'ils collaborent avec les proxénètes. » — Évaluation : Les hôteliers sont mentionnés, mais pas interrogés.

[J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La perspective sanitaire (risques d'IST, soins de santé) n'est mentionnée que brièvement (04:54 « cas de syphilis, cas d'hépatite C »), mais aucun professionnel de santé ne prend la parole.

Score d'exhaustivité : 5/10

Justification : L'émission couvre bien les perspectives centrales de la police et des victimes, mais omet des voix importantes : la défense/la justice, la politique, les organisations roms, les autorités hongroises et les professionnels de santé sont totalement absents. La domination de la perspective policière (Oberhensli comme protagoniste principal) et l'absence de mise en perspective politique créent une image structurellement incomplète.



Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (Framing)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage	00:19
Citation	« <i>Le Silke, la rue la plus triste de Zurich.</i> »
Manipulation	Le cadre émotionnel (« rue la plus triste ») est posé dès la première phrase. Ce n'est pas une description factuelle, mais un jugement de valeur qui détermine l'ensemble du cadre interprétatif.
Pourquoi c'est problématique	Les téléspectateurs sont conditionnés émotionnellement avant de recevoir des faits. La mise en perspective factuelle est rendue difficile.

Constat 2 :

Horodatage	01:31
Citation	« <i>On les voit maintenant. Les faces sombres de l'immigration de l'Est.</i> »
Manipulation	« L'immigration de l'Est » est présentée comme la cause des problèmes, et non comme un contexte. Le cadre relie migration et criminalité.
Pourquoi c'est problématique	Ce cadre sert les récits de l'UDC sur l'immigration, sans mise en perspective politique ni contre-arguments.

Constat 3 :

Horodatage	17:02
Citation	« <i>Johnny n'était que le début. L'affaire Goldfinger s'est transformée en hydre.</i> »
Manipulation	La métaphore de l'hydre (monstre mythique qui fait repousser deux têtes pour chaque tête coupée) présente le problème comme incontrôlable et menaçant.
Pourquoi c'est problématique	La métaphore génère un sentiment de menace et d'impuissance, sans mise en perspective factuelle de la dimension réelle.

Résumé : Le cadrage de l'émission est constamment émotionnel et orienté vers la menace. Le cadre d'introduction (« rue la plus triste », « faces sombres de l'immigration ») n'est jamais remis en question et marque l'ensemble de la réception.



11. CHOIX DES MOTS ET DES TERMES

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	16:24
Citation	« Les victimes roms. Elles prétendent être des prostituées. Mais en réalité, elles sont des serfs. »
Manipulation	« Serfs » est un terme historiquement chargé (féodalisme, esclavage). Il surenchérit moralement et émotionnellement sur la situation.
Pourquoi c'est problématique	Une alternative neutre serait : « Les femmes sont sous contrainte et ne peuvent pas se déplacer librement. » « Serfs » est un jugement de valeur, pas une description.

Constat 2 :

Horodatage	07:10
Citation	« Une grotesque. »
Manipulation	Le commentaire off qualifie les bijoux en or de Johnny de « grotesque » — une catégorie littéraire qui combine absurdité et condamnation morale.
Pourquoi c'est problématique	Jugement de valeur journalistique au lieu d'une description factuelle. Alternative neutre : « Les bijoux en or contrastent avec les conditions de vie des victimes. »

Constat 3 :

Horodatage	35:18
Citation	« Kapo. Une allusion au Troisième Reich. Où des détenus dans les camps de concentration étaient nommés surveillants. »
Manipulation	Le terme « Kapo » est explicitement associé au Troisième Reich par le commentaire off. Il s'agit d'une surcharge morale extrême.
Pourquoi c'est problématique	La comparaison est disproportionnée et sert à l'escalade émotionnelle, non à la mise en perspective factuelle.

Résumé : Le choix des mots est constamment chargé émotionnellement : « serfs », « grotesque », « Kapo/Troisième Reich », « hydre », « rue la plus triste ». Ces termes sont des jugements de valeur journalistiques, non des descriptions factuelles.



12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

4/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Principe méthodologique K11+K8 : documenter l'événement déclencheur.

Constat 1 :

Horodatage 05:36

Événement déclencheur : Une prostituée se tient dans la rue en sous-vêtements par des températures négatives toute la nuit.

Citation (Reporter) « C'est inadmissible, ça ne va vraiment pas. C'est terrible. »

Comparaison Un client (06:27) dit « Elle n'est pas une enfant pour ne pas savoir ce qu'elle fait. » — Réaction : question factuelle « Elle est elle-même responsable ? » — aucune réaction émotionnelle.

Asymétrie : Démontrable — empathie envers la victime, distance factuelle envers le client.

Constat 2 :

Horodatage 32:34

Événement déclencheur : Rosi (épouse de Johnny) dit que son mari est victime d'un complot.

Citation (Reporter) « Votre mari est donc la victime ? » (sceptique-ironique)

Comparaison Anna (victime) dit qu'elle ne pourra jamais rentrer en Hongrie (45:33) — Réaction : aucune question sceptique, pleine empathie.

Asymétrie : Démontrable — question sceptique envers l'entourage de l'auteur, attitude empathique envers la victime. Cela est fondamentalement compréhensible, mais l'asymétrie est prononcée.

Résumé : Le comportement de modération montre une asymétrie claire entre l'entourage des victimes et celui des auteurs, qui est fondamentalement compréhensible, mais dont l'intensité dépasse le cadre d'un reportage factuel.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

Au **client** (06)	25) : « Pourquoi emmenez-vous alors une femme ? » — **dure** (confrontationnelle, morale)
À **Oberhensli** (38)	47) : « Est-ce que cela vous rend aussi impuissant ? » — **douce** (empathique, aucune question critique sur les erreurs d'enquête ou les ressources)
Comparaison	Le client est confronté moralement, l'enquêteur est accompagné avec empathie. Aucune question critique à Oberhensli sur les succès d'enquête, les ressources ou les erreurs.

Asymétrie 2 :

À **Rosi** (32)	34) : « Votre mari est donc la victime ? » — **dure** (sceptique-ironique)
À la **collaboratrice FITZ** (46)	17) : Aucune question critique sur la revendication du droit de séjour, le financement ou le conflit d'intérêts — **douce**
Comparaison	L'entourage des auteurs est interrogé de manière critique, l'organisation de plaidoyer ne l'est pas.

Résumé : L'asymétrie des questions suit une logique claire : les victimes et leurs soutiens sont interrogés avec douceur, l'entourage des auteurs et les clients avec dureté. Les acteurs institutionnels (police, ONG) ne sont pas remis en question de manière critique.



14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage 47:05

Construction : « Mais pour la police, les permis de séjour ne résolvent pas le problème principal. » (après la revendication de FITZ pour le droit de séjour)

Analyse

L'émission oppose la revendication de FITZ (droit de séjour) et la position de la police (le droit de séjour ne résout pas le problème) comme des positions équivalentes. C'est l'un des rares endroits où une contre-position est introduite. L'équilibre est ici effectivement présent, mais il fait défaut dans d'autres domaines (défense, politique).

Résumé : La fausse balance n'est pas un problème dominant dans cette émission — c'est le contraire qui est vrai : l'émission est structurellement unilatérale (police/victimes vs. aucune défense/aucune politique), sans prétendre à une fausse équité.



15. AGENDA-SETTING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda posé : La traite des êtres humains comme conséquence directe de la libre circulation des personnes avec l'Europe de l'Est

Horodatage

01:15 — Preuve : « Il y a quatre ans, les frontières vers l'Est ont été ouvertes. On a appelé des travailleurs. Personne n'a pensé aux Roms discriminés. »

Agenda alternatif : La traite des êtres humains existait avant la libre circulation des personnes ; les causes structurelles (pauvreté, discrimination en Hongrie) sont primaires ; la libre circulation des personnes permet aussi la migration légale et la croissance économique.

Constat 2 :

Élément d'agenda posé : Toutes les prostituées roms au Sihlquai sont des victimes de la traite des êtres humains

Horodatage

00:48 — Preuve : « La police part du principe qu'il s'agit de traite des êtres humains. »

Agenda alternatif : Différence entre travail du sexe volontaire et traite des êtres humains ; l'évaluation de la police n'est pas un jugement de tribunal ; certaines femmes déclarent exercer volontairement.

Résumé : L'émission pose deux éléments d'agenda centraux comme allant de soi : la libre circulation des personnes comme cause du problème et la présentation globale de toutes les prostituées comme victimes. Les deux éléments sont politiquement chargés et ne sont pas remis en question.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1-9) : 5.4 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10-15) : 5.3 / 10

Techniques dominantes

- 1. Omissions / Selective Omission (score 7) :** L'émission omet systématiquement trois perspectives centrales : présomption d'innocence/défense, débat politique sur la libre circulation des personnes et la distinction entre travail du sexe volontaire et traite des êtres humains. Ces omissions créent une image structurellement déformée qui présente l'acte d'accusation comme un fait et toutes les prostituées comme victimes ou auteurs.
- 2. Cadrage (score 7) :** Le cadre de menace émotionnel est posé dès la première phrase (« rue la plus triste ») et maintenu tout au long de l'émission (« hydre », « serfs », « Kapo/Troisième Reich »). Ce cadre empêche toute mise en perspective factuelle et conditionne émotionnellement les téléspectateurs avant que les faits ne soient présentés.
- 3. Agenda-Setting (score 7) :** L'émission pose deux éléments d'agenda politiquement chargés comme allant de soi : la libre circulation des personnes comme cause de la traite des êtres humains et la présentation globale de toutes les prostituées comme victimes. Les deux éléments ne sont pas remis en question et créent un sous-texte politique sans prise de parti explicite.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : « L'ouverture des frontières vers l'Europe de l'Est a introduit la traite des êtres humains et la criminalité organisée en Suisse. »

Technique : Agenda-Setting, Cadrage — Preuves : 01:15, 38:29

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : « Les hommes roms sont à comprendre structurellement comme proxénètes et auteurs, les femmes roms comme victimes de leur propre culture et de la criminalité. »

Technique : Culpabilité par association, Choix des mots — Preuves : 00:23, 12:09, 16:24

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : « Le problème est incontrôlable et les autorités sont impuissantes — mais la police se bat courageusement. »

Technique : Cadrage, Timing, Sélection des experts — Preuves : 17:08, 38:35, 47:40

Justification : L'émission atteint un score global de 5.4/10, ce qui correspond à un déséquilibre clair. Les lacunes structurelles — absence de défense, absence de mise en perspective politique, cadre de menace émotionnel, culpabilité par association envers les Roms en tant que groupe ethnique — ne sont pas imputables à des erreurs isolées, mais à un schéma éditorial cohérent. L'art. 4 LRTV exige une présentation adéquate des faits et la pluralité des opinions sur les sujets controversés ; ni l'un ni l'autre n'est pleinement satisfait dans cette émission. L'émission ne constitue pas une désinformation, mais elle est structurellement unilatérale dans la sélection des experts, le cadrage et l'exhaustivité.

CONCLUSION

Le documentaire « Goldfinger » est un journalisme d'investigation de haute qualité professionnelle, qui rend visible un problème socialement pertinent — la traite des femmes roms au Sihlquai zurichois. En même temps, il présente des lacunes structurelles problématiques au regard de l'art. 4 LRTV : la présomption d'innocence n'est pas respectée (l'acte d'accusation est présenté comme un fait), la position de la défense est totalement absente, et le débat politique sur la libre circulation des personnes n'est pas mené, bien que l'émission fournisse du matériel empirique qui touche directement à ce débat. Le cadre de menace émotionnel (« rue la plus triste », « serfs », « hydre », « Kapo/Troisième Reich ») dépasse les limites d'une présentation adéquate des faits. L'association du peuple rom en tant que groupe ethnique avec la prostitution et la traite des êtres humains (00:23, 01:31) est problématique sans distinction entre le groupe ethnique et les individus criminels, et viole le principe de la présentation adéquate des faits. La déclaration xénophobe finale du policier (« Rentre chez toi, Hongrois », 49:25) reste sans commentaire — une défaillance éditoriale qui n'est pas défendable dans le contexte de l'art. 4 LRTV.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	6	●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	5	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	5	●●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	4	●●
6	CULPABILITÉ PAR ASSOCIATION (Guilt by Association)	6	●●●
7	TIMING	5	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	4	●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — Image globale)	7	●●●●
10	CADRAGE (Framing)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET DES TERMES	6	●●●
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	4	●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	●●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	7	●●●●

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)	5.4/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
-----------------------------------	---------------	----------------------------------

SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)	5.3/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
--	---------------	----------------------------------

SCORE GLOBAL	5.4/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
---------------------	---------------	----------------------------------

Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien documenté avec une pertinence d'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels documentables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Indice d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel identifiable ; l'émission satisfait à l'exigence de présentation adéquate des faits.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la pluralité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport à l'exigence d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés, transversaux à l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; reportage systématiquement unilatéral.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est clairement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou défaveur constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est clairement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (Art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

L'art. 4 LRTV exige : une présentation adéquate des faits et des événements, la pluralité des opinions sur les sujets controversés, une sélection équilibrée des interlocuteurs.

Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits)

Infraction : Violation de la présomption d'innocence par la présentation de l'acte d'accusation comme un fait

Preuve : Horodatage 07:06 — Citation : « D'août 2007 à juin 2008, il aurait soustrait leur salaire à plusieurs prostituées. » / 29:47 : « Johnny est accusé de traite des êtres humains, de contrainte et d'avortement forcé. » — L'acte d'accusation est présenté sans position de la défense et sans mention de la présomption d'innocence.

Évaluation : La présentation adéquate d'une procédure pénale en cours exige la présentation des deux parties et la mention explicite de la présomption d'innocence. Les deux font défaut. Il s'agit d'une violation claire de l'art. 4 al. 2 LRTV.

Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (pluralité des opinions sur les sujets controversés)

Infraction : Absence de mise en perspective politique sur un sujet politiquement controversé (libre circulation des personnes, traite des êtres humains, droit de séjour)

Preuve : Horodatage 01:15 — Citation : « Il y a quatre ans, les frontières vers l'Est ont été ouvertes. On a appelé des travailleurs. Personne n'a pensé aux Roms discriminés. » / 38:29 : « C'est trois fois plus qu'en 2006 lors de l'introduction de la libre circulation des personnes. »

Évaluation : L'émission touche directement à la question politiquement controversée de la libre circulation des personnes avec l'Europe de l'Est, sans donner la parole à des politiciens de différents partis. L'art. 4 al. 4 LRTV exige la présentation de différents points de vue sur les sujets controversés. Cette exigence n'est pas satisfaite.

Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits)

Infraction : Déclaration xénophobe non commentée d'un policier à la fin de l'émission

Preuve : Horodatage 49:25 — Citation : « Rentre chez toi, Hongrois. »

Évaluation : La déclaration à contenu xénophobe d'un fonctionnaire de l'État est utilisée sans commentaire éditorial comme séquence finale de l'émission. Cela viole la présentation adéquate des faits et pourrait être interprété comme une approbation implicite. Une présentation adéquate des faits aurait dû mettre en perspective ou commenter la déclaration.

Violation 4 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits)

Infraction : Association collective du peuple rom avec la traite des êtres humains et la prostitution sans distinction

Preuve : Horodatage 00:23 — Citation : « Avant, il y avait ici des Suissesses héroïnomanes, maintenant ce sont des femmes de Hongrie. La plupart appartenant au peuple rom. » / 01:31 : « On les voit maintenant. Les faces sombres de l'immigration de l'Est. »

Évaluation : L'association d'un groupe ethnique avec la criminalité et la prostitution sans distinction entre le groupe ethnique et les individus criminels viole la présentation adéquate des faits. L'émission ne distingue pas entre les quelques auteurs et la grande majorité de la population rom.

Évaluation globale art. 4 LRTV



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Le documentaire « Goldfinger » viole l'art. 4 LRTV sur quatre points : présomption d'innocence (al. 2), pluralité des opinions sur les sujets controversés (al. 4), présentation adéquate des faits concernant la déclaration xénophobe finale (al. 2) et stigmatisation collective d'un groupe ethnique (al. 2). Les violations ne sont pas imputables à des erreurs isolées, mais à un schéma éditorial cohérent qui associe journalisme d'investigation, cadrage émotionnel et omissions structurelles. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats, notamment en ce qui concerne la violation de la présomption d'innocence et la stigmatisation collective du peuple rom.



CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

FITZ — Service spécialisé pour la traite des femmes et la migration féminine

1. FINANCEMENT : FITZ est financé par des fonds publics (cantons de Zurich, Confédération/DFJP) ainsi que par des dons privés et des fonds de fondations. Partiellement sous tutelle ecclésiastique (Église réformée de Zurich). Constellation d'intérêts : la pérennité de l'organisation dépend du nombre de cas, de la visibilité politique et du financement étatique.

2. MANDAT : Plaidoyer et prise en charge des victimes de la traite des femmes. Le mandat est explicitement partisan (protection des victimes, revendication du droit de séjour) — incompatible avec une évaluation neutre des questions de politique migratoire.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : FITZ a un intérêt institutionnel à : (a) maximiser le nombre de cas (maintien de la pertinence), (b) élargir le droit de séjour (protection de la clientèle et mission organisationnelle), (c) la visibilité politique (sécurisation du financement). La revendication du droit de séjour pour toutes les victimes de la traite des êtres humains (46:48) est directement liée à l'intérêt organisationnel.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Intérêt institutionnel clair dans la revendication du droit de séjour

D2 Risque personnel : 0 — Aucun risque personnel de la collaboratrice identifiable

D3 Compétence professionnelle : +1 — Connaissances spécialisées dans la prise en charge des victimes, mais pas d'expertise juridique/criminologique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Cohérent avec le mandat de FITZ

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Appellatif (« la Suisse ne peut vraiment pas se le permettre »), peu de données

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire (organisation de prise en charge, pas de recherche primaire)

TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : Une contre-voix à la revendication du droit de séjour est apportée par Oberhensli (Police) (47:05 : « C'est une pure illusion qu'on vend »). C'est l'un des rares passages équilibrés de l'émission. Cependant, une mise en perspective juridique/de politique migratoire par des experts indépendants fait défaut.

IMPORTANT : FITZ est désigné dans l'émission comme « service spécialisé » et ainsi présenté comme une instance neutre. Il s'agit d'une attribution sociale qui ne résiste pas à l'examen. FITZ est une organisation de plaidoyer avec un mandat politique clair — cela doit être rendu transparent dans le reportage.

Classification juridique et méthodologique

Pas de jugement factuel

Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de faits concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.

Pas de jugement juridique

L'indice d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).

Pas de preuve de causalité

Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions éditoriales. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.

Pas de jugement d'intention

L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motivations ou les objectifs stratégiques.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

**Instrument de
comparaison
heuristique**

L'indice sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métrologique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base juridique Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles ayant un contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière adéquate, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (principe de pluralité).

Obligations essentielles

1. **Adéquation factuelle** : Présentation adéquate des faits et des événements
2. **Pluralité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
3. **Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : FONDEMENTS SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour un reportage équilibré | Case postale, 8021 Zurich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement d'autres évaluations détaillées, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (nous le facturons).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez auprès du SVFAB les livres suivants

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Reportage déséquilibré est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On voit également où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**

Également disponible en **livre audio**



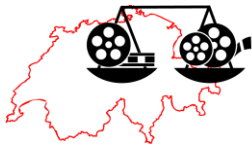
L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Celui qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui sont mal coupées. Des déclarations justes qui atterrissent dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui sont présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre ça. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car celui qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Entend les informations différemment. Mène des conversations avec plus de souveraineté. Et se laisse moins facilement imposer un cadre que quelqu'un d'autre a choisi.

Avec de nombreux exercices et des exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG encaisse 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Celui qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6 % de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux principes de l'économie de marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.